

A.C.R. - A.D.C.

Cabinet PIERQUIN

EXPERTISE - COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 294.400 Euros

Siège Social Bureau

28, boulevard Lucien Pierquin
WARCQ
08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 59 70 50

Bureau

122, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

E-mail :

cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com

Site internet :

www.cabinet-pierquin.com

DISTRICT HAUTE-MARNE FOOTBALL

Siège Social

Rue de la Chavoie

BROTTE

B.P. 2117

52904 CHAUMONT Cedex 9

SIRET 319 890 349 00024

CODE APE 9312Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2023.2024

(Du 1^{er} Juillet 2023 au 30 Juin 2024)

membre du réseau
ABSOLUCE

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Grand Est
Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de l'Est
Siège social : SIRET 351.532.528.00061 - Bureau : SIRET 351.532.528.00079
APE 6920Z - RCS Sedan - TVA intracommunautaire FR 16.351.532.528

Souscripteur des assurances professionnelles dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 et du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expert-comptable ainsi que de l'article R.822-70 du code de commerce relatif à l'exercice de l'activité de commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30 juin 2024

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « District Haute-Marne de Football » relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues sur les subventions de fonctionnement et des charges de personnel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

/.....

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

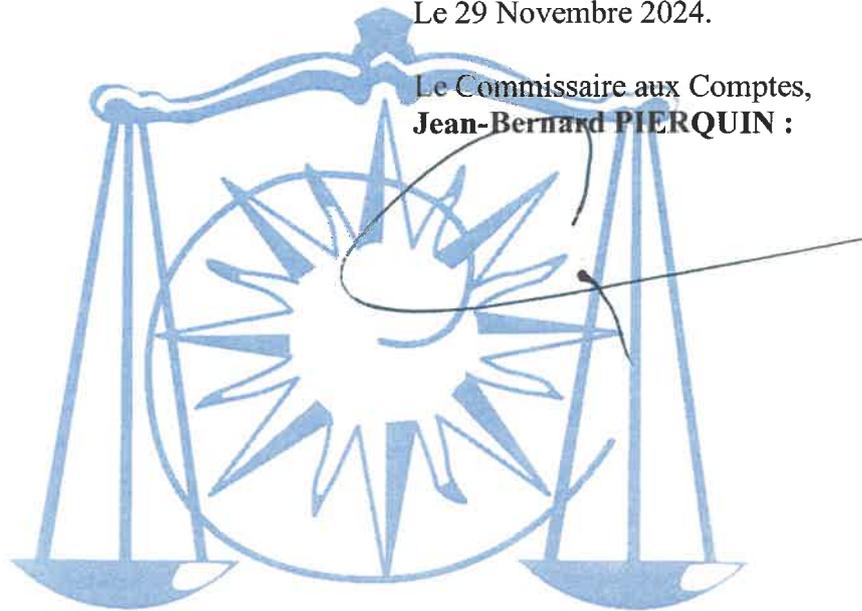
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie enfin la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,
Le 29 Novembre 2024.

Le Commissaire aux Comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :



J B P



BILAN AU 30 JUIN 2024

ACTIF	EXERCICE DU 01/07/2023 AU 30/06/2024			NET AU 30/06/2023
	BRUT	AMORTISS- EMENTS OU PROVISIONS	NET AU 30/06/2024	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	5 613,42	3 319,97	2 293,45	3 906,32
Concessions, brevets, licences, marques	5 613,42	3 319,97	2 293,45	3 906,32
Immobilisations corporelles	376 571,47	273 358,00	103 213,47	102 461,58
Terrains	3 400,00		3 400,00	3 400,00
Constructions	126 182,00	79 389,51	46 792,49	50 577,95
AAI des constructions	128 220,93	93 774,70	34 446,23	38 604,79
Matériel divers	11 470,99	4 621,32	6 849,67	5 133,14
Matériel de transport	19 990,00	19 990,00	-	-
Autres immobilisations	87 307,55	75 582,47	11 725,08	4 745,70
Immobilisations financières	15 283,50	-	15 283,50	150,00
Titres immobilisés	15 133,50		15 133,50	
Autres	150,00		150,00	150,00
TOTAL I	397 468,39	276 677,97	120 790,42	106 517,90
ACTIF CIRCULANT				
Créances	407 806,68	-	407 806,68	405 694,33
Créances clients usagés et comptes rattachés	21 461,48		21 461,48	8 319,73
Autres	96 254,65		96 254,65	63 744,12
Valeurs mobilières de placement	118 500,00		118 500,00	-
Disponibilités	170 770,55		170 770,55	325 462,48
Charges constatées d'avance	820,00		820,00	8 168,00
TOTAL II	407 806,68	-	407 806,68	405 694,33
TOTAL GENERAL	805 275,07	276 677,97	528 597,10	512 212,23

PASSIF	EXERCICE DU 01/07/2023 AU 30/06/2024			NET AU 30/06/2023
	BRUT	AMORTISS- EMENTS OU PROVISIONS	NET AU 30/06/2024	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droits de reprise	161 270,99	-	161 270,99	161 270,99
Fonds propres complémentaires	161 270,99		161 270,99	161 270,99
Report à nouveau	270 267,23		270 267,23	280 766,44
Excédent ou déficit de l'exercice	15 254,77		15 254,77	- 10 499,21
Situation nette (sous-total)	446 792,99		446 792,99	431 538,22
Subventions d'investissement	3 708,33		3 708,33	4 008,33
TOTAL I	450 501,32	-	450 501,32	435 546,55
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 946,25		11 946,25	20 005,46
Fournisseurs	6 865,25		6 865,25	11 865,46
Fournisseurs factures non parvenues	5 081,00		5 081,00	8 140,00
Dettes fiscales et sociales	42 791,09		42 791,09	38 674,95
Personnel charges à payer et produits à recevoir	25 831,50		25 831,50	21 093,00
Sécurité sociale et organismes sociaux	13 255,74		13 255,74	14 050,92
Impôts prélèvement à la source	369,85		369,85	291,03
Etat charges à payer	3 334,00		3 334,00	3 240,00
Autres dettes	14 108,44		14 108,44	15 485,27
Débiteurs divers et créditeurs divers	14 108,44		14 108,44	15 485,27
Produits constatés d'avance	9 250,00		9 250,00	2 500,00
TOTAL II	78 095,78	-	78 095,78	76 665,68
TOTAL GENERAL	528 597,10	-	528 597,10	512 212,23



COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2024

PERIODE DU 01/07/2023 AU 30/06/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION

	AU 30 JUIN 2024	AU 30 JUIN 2023
Ventes de biens et services	112 244,50	102 357,00
Ventes de prestations de services		
Cotisations diverses	13 580,00	13 860,00
Mutations arbitres	-	1 300,00
Sponsoring-Partenariat	35 200,00	34 250,00
Livres arbitres	1 007,50	360,00
Amendes et frais administratifs	22 277,00	19 172,50
Frais de dossiers commissions	40 180,00	33 414,50
Produits de tiers financeurs	206 126,13	194 705,72
Concours publics et subventions d'exploitation	206 126,13	194 705,72
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transferts de charges	61 953,99	48 348,51
Transferts de charges	61 953,99	48 348,51
Autres produits	36 216,48	30 605,23
Coupes de Haute-Marne	5 820,00	6 255,00
Engagements	10 464,00	9 788,00
Location salle	1 550,00	760,00
Abandon frais bénévoles	13 784,00	11 971,00
Mécénat	4 583,56	1 200,00
Autres produits	14,92	631,23
TOTAL I	416 541,10	376 016,46

CHARGES D'EXPLOITATION

	AU 30 JUIN 2024	AU 30 JUIN 2023
Autres achats et charges externes	138 098,57	137 003,88
Achats livres arbitres	1 154,22	480,76
Eau	127,69	126,94
Electricité	2 635,40	2 243,52
Gaz	3 105,76	3 340,75
Carburant	2 903,37	3 265,33
Fournitures matériel divers	893,42	3 191,05
Fournitures de bureau et informatiques	1 577,67	1 902,34
Fournitures d'entretien	962,95	886,84
Récompenses	6 852,42	7 027,73
Sous-traitance	400,00	320,00
Location photocopieur	2 484,36	2 819,02
Location véhicule	374,00	
Entretien immeuble	3 876,33	4 969,10
Entretien matériel roulant	360,65	840,66
Entretien matériel divers	1 222,61	446,52
Maintenance	1 453,22	2 126,53
Assurances	3 341,03	3 153,95
Documentation générale	30,00	40,00
Coupes haute-Marne	3 520,03	4 704,81
Foot en milieu scolaire	2 434,38	4 385,43
Actions événementielles	18 006,94	11 859,89
Assemblées générales, réunions de secteur	4 695,43	3 076,83
Honoraires	3 920,00	3 950,00
Frais de publicité	898,00	
Déplacements	43 554,77	43 918,24
Frais postaux	164,41	445,34
Téléphone	9 495,22	9 559,67
Services bancaires et assimilés	481,23	391,67
Cotisations diverses	390,00	390,00
Valorisation bénévolat	4 685,90	3 197,27
Evènements arbitrage	2 668,12	1 255,20
Frais des formations	9 429,04	12 688,49
Impôts, taxes et versements assimilés	8 283,04	6 848,87
Variation charges fiscales sur congés payés	26,00	70,00
Variation charges fiscales sur primes	4,00	28,00
Formation professionnelle	2 868,04	1 452,87
Taxe foncière	5 385,00	5 494,00
Salaires et traitements	238 828,87	226 060,49
Salaires	161 197,49	151 920,01
Vacations section sportive scolaire	2 351,44	1 424,19
Variation congés payés	1 991,00	2 244,00
Variation primes 13ème mois	296,00	1 179,00
Primes diverses		5 636,00
Charges sociales	44 285,86	45 515,24
Indemnités stagiaires et services civiques	28 707,08	18 142,05
Dotations aux amortissements et dépréciations	14 851,16	16 353,19
Dotations amort. immobilisations incorporelles	1 612,87	932,28
Dotations amort. Immobilisations corporelles	13 238,29	15 420,91
Autres charges	5 948,25	1 976,57
Redevances	2 939,60	1 963,44
Soutien aux clubs	1 490,85	
Autres charges	1 517,80	13,13
TOTAL II	406 009,89	388 243,00

RESULTAT D'EXPLOITATION	10 531,21	-	12 226,54
Produits financiers	5 244,56		2 023,66
Autres produits et produits assimilés	5 244,56		2 023,66
TOTAL III	5 244,56		2 023,66
Charges financières			
Intérêts et charges assimilées	-		-
TOTAL IV	-		-
RESULTAT FINANCIER	5 244,56		2 023,66
RESULTAT COURANT	15 775,77	-	10 202,88
Produits exceptionnels	300,00		356,67
Sur opérations de gestion			56,67
Sur opérations en capital	300,00		300,00
TOTAL V	300,00		356,67
Charges exceptionnelles			
Sur opérations en capital			-
TOTAL VI	-		-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	300,00		356,67
Impôts sur les bénéfices	821,00		653,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 254,77	-	10 499,21

Contribution volontaires en nature	53 843,00		46 400,00
Bénévolat	53 843,00		46 400,00
TOTAL	53 843,00		46 400,00
Charges des contributions volontaires en nature	53 843,00		46 400,00
Personnel bénévole	53 843,00		46 400,00
TOTAL	53 843,00		46 400,00

ASSOCIATION DISTRICT HAUTE-MARNE DE FOOTBALL

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 30 JUIN 2024

De l'association sis :
Dont le secteur d'activité :

46 RUE DE LA CHAVOIE 52000 BROTTESS
Pratique sportive

Le District a pour objet, dans le cadre des Statuts et Règlements de la Fédération Française de Football et de la Ligue d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes.

Les comptes annuels avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2024 dont le total du bilan est de 528 597,10 € et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dégageant un bénéfice de 15 254,77 € ont été établis et présentés conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2020.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur de l'Association.

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de base :

- ° image fidèle,
- ° comparabilité et continuité de l'exploitation,
- ° régularité et sincérité,
- ° prudence,
- ° permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Engagements et indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel ne donnent lieu à aucune comptabilisation dans les comptes de l'association.

Leur évaluation effectuée en date du 30 juin 2024 représente un engagement total au titre des indemnités de fin de carrière d'un montant de 11 211 €.

Faits caractéristiques de l'exercice

C'est dans un contexte économique difficile que l'activité de notre district s'est déroulée avec une inflation forte au cours du 2ème semestre 2023 et en début d'année 2024.

Nous avons réalisé des économies dans de nombreux secteurs.

L'activité a été très forte au sein de notre district avec des événements importants tels que les jeux du foot, mais aussi sur des rassemblements des dirigeants de clubs lors, notamment de l'Assemblée Générale à Colombey les 2 Eglises en présence du Président de la Fédération Française de Football.

Nous avons un nombre de licenciés en augmentation (2ème record en 30 ans).

ASSOCIATION DISTRICT HAUTE-MARNE DE FOOTBALL

Nous avons réalisé des investissements forts sur le plan humain avec notamment le maintien des 2 apprentis e les évolutions conventionnelles.

Il y a de moins en moins de frais pris en charge par la FFF et la Ligue, notamment les frais de déplacements.

Nous avons obtenu un niveau de subventions d'exploitation jamais atteint.

II - COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

2.1 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Tableau des variations de immobilisations

ACTIF IMMOBILISE	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Logiciels	5 613,42			5 613,42
Total	5 613,42	0,00	0,00	5 613,42
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	3 400,00			3 400,00
Constructions	126 182,00			126 182,00
AAI des constructions	127 268,32	952,61		128 220,93
Matériel divers	8 761,99	2 709,00		11 470,99
Matériel de transport	19 990,00			19 990,00
Matériel de bureau et info.	21 474,75	1 622,79		23 097,54
Mobilier	42 690,74			42 690,74
Matériel audiovisuel	9 081,97	8 705,78		17 787,75
Matériel médical	3 731,52			3 731,52
Total	362 581,29	13 990,18	0,00	376 571,47
<u>Immobilisations financières</u>				
Titres immobilisés	0,00	15 133,50		15 133,50
Dépôts et cautionnements	150,00			150,00
Total	150,00	15 133,50	0,00	15 283,50
TOTAL GENERAL	368 344,71	29 123,68	0,00	397 468,39

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

2.2 - AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés sans considération de la valeur résiduelle suivant le mode linéaire pour 14 851,16 €.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes, en l'absence de décomposition :

Tableau des variations des amortissements

AMORTISSEMENTS	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Logiciels	1 707,10	1 612,87		3 319,97
Total	1 707,10	1 612,87	0,00	3 319,97
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	75 604,05	3 785,46		79 389,51
AAI des constructions	88 663,53	5 111,17		93 774,70
Matériel divers	3 628,85	992,47		4 621,32
Matériel de transport	19 990,00	0,00		19 990,00
Matériel de bureau et info.	20 070,53	1 267,53		21 338,06
Mobilier	40 064,80	524,45		40 589,25
Matériel audiovisuel	8 366,43	1 557,21		9 923,64
Matériel médical	3 731,52	0,00		3 731,52
Total	260 119,71	13 238,29	0,00	273 358,00
TOTAL GENERAL	261 826,81	14 851,16	0,00	276 677,97

2.3 - REEVALUATION

Aucune réévaluation de l'actif immobilisé n'a été pratiquée au cours de l'exercice.

2.4 - FRAIS D'ETABLISSEMENT

Il n'y a pas de frais d'établissement

2.5 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il n'y a pas de frais de recherche et de développement.

2.6 - PRODUITS A RECEVOIR

Détail des produits à recevoir :

Partenariat	11 450 €
Subventions d'exploitation	23 750 €
Transferts de charges	2 340 €
Produits financiers	3 263 €
Total	40 803 €

2.7 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent :

Charges d'exploitation	820 €
Total	820 €

2.8 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Aucune charge à répartir sur plusieurs exercices n'a été comptabilisée sur l'exercice.

III - COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF
3.1 - VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propre sans droit de reprise	161 270,99				161 270,99
Fonds propre avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	280 766,44	-10 499,21			270 267,23
Excédent ou déficit de l'exercice			15 254,77		15 254,77
Situation nette	442 037,43	-10 499,21	15 254,77		446 792,99
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	4 008,33			300,00	3 708,33
Provisions règlementées					
Total	446 045,76	-10 499,21	15 254,77	300,00	450 501,32

3.2 - FONDS DEDIES

Il n'y a pas de fonds dédiés.

3.3 - CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 946,25
Clubs créditeurs	1 749,83
Dettes fiscales et sociales	42 791,09
Autres dettes	12 358,61
Total	68 845,78

3.4 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent :

Produits d'exploitation	9 250,00
Total	9 250,00

IV - COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF ET PASSIF
4.1 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif circulant	407 806,68	407 806,68	
TOTAL GENERAL	407 808,68	407 808,68	

ASSOCIATION DISTRICT HAUTE-MARNE DE FOOTBALL

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 946,25	11 946,25		
Personnel et comptes rattachés	25 831,50	25 831,50		
Organismes sociaux	13 255,74	13 255,74		
Etat et autres collectivités	3 703,85	3 703,85		
Autres dettes	14 108,44	14 108,44		
Produits constatés d'avance	9 250,00	9 250,00		
TOTAL GENERAL	78 095,78	78 095,78		

4.2 - PROVISIONS

Il n'y a pas de provisions.

4.3 - ECARTS DE CONVERSION

L'exercice n'enregistre aucun écart de conversion.

IV - COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - VENTILATION DES PRESTATIONS

SECTEURS D'ACTIVITE	Exercice	Exercice précédent
Ventes de biens et services	112 244,50	102 357,00
Autres produits	36 216,48	30 605,23
Détail transferts de charges:		
Aides apprentis	12 333,80	14 666,20
Services civiques	41 203,33	24 515,49
Formation	3 125,00	4 531,77
Divers	5 291,86	4 635,05
TOTAL GENERAL	210 414,97	181 310,74

5.2 - VENTILATION DES SUBVENTIONS

SUBVENTIONS	Exercice	Exercice précédent
Fédération Française de Football	36 454,99	36 850,12
Ligue de Football du Grand Est	122 921,14	111 965,60
Agence Nationale du Sport	13 000,00	18 000,00
Etat	17 250,00	10 250,00
Conseil Départemental	21 500,00	22 640,00
Conseil Départemental rétrocession	-5 000,00	-5 000,00
TOTAL GENERAL	206 126,13	194 705,72

ASSOCIATION DISTRICT HAUTE-MARNE DE FOOTBALL

5.3 - VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Commissions	Mem	Réu	Durée	Inter	Durée	Tot	Tot glo
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE	6	30	3	0	0	90	540
COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL DE DISTRICT	7	6	3	0	0	18	126
COMMISSION DES COMPETITIONS	8	15	3	0	0	45	360
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS	4	30	2	25	2	110	440
COMMISSION DES FINANCES	3	3	2	0	0	6	18
COMMISSION DEPARTEMENTALE STATUT DE L'ARBITRAGE	7	3	3	0	0	9	63
COMMISSION SURVEILLANCE OPERATIONS ELECTORALES	6	2	2	0	0	4	24
COMMISSION TECHNIQUE	25	4	2	3	2	14	350
COMMISSION DE FEMINISATION	8	3	2	3	2	12	96
COMMISSION FOOT DIVERSIFIE	7	3	2	3	2	12	84
COMMISSION DES JEUNES	5	3	2	1	4	10	50
COMMISSION MEDICALE	3	2	2	0	0	4	12
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	12	8	2	0	0	16	192
COMMISSION DEPARTEMENTALE PROMOTION ARBITRAGE	6	3	2	0	0	6	36
SOUS COMMISSION OBSERVATEURS	8	2	3	15	2	36	288
COMMISSION DES DELEGUES	11	2	3	15	2	36	396
COMMISSION LABEL ET STRUCTURATION	3	2	2	0	0	4	12
COMMISSION VALORISATION BENEVOLAT	3	4	1	0	0	4	12
COMMISSION FAFA	2	3	4	0	0	12	24
CONSEIL ETHIQUE ET LUTTE INCIVILITES	6	3	2	0	0	6	36
COMMISSION FORMATION	3	3	2	0	0	6	18
COMMISSION PARTENARIAT	3	3	1	0	0	3	9

Taux hor Montant

146

3186

13 41418

146

TOTAL 3186

41418

équival 1,9913 Coeff. C

1,3

53843

5.4 - COTISATIONS

Les cotisations figurant au compte de résultat correspondent à des cotisations sans contrepartie.

5.5 - TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges d'exploitation viennent en diminution des charges d'exploitation.

ASSOCIATION DISTRICT HAUTE-MARNE DE FOOTBALL

5.6 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

PRODUITS	Exercice	CHARGES	Exercice
Produits s/exercices antérieurs			
Quote-part de subventions virées à résultat	300,00		
TOTAL GENERAL	300,00		